



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi NEUF SEPTEMBRE 2019, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Mélanie Larente, Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers.

Était également présente : Madame Geneviève Brisebois, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Assistance : Deux (2) personnes

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

19-09-203

POINT 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant le point 8.1- Vente des lots 5 391 892 et 5 392 098 - Montée Vaillancourt.

1- Ouverture de l'assemblée

2- Lecture de l'ordre de jour

3- Adoption de l'ordre du jour

4- Administration générale

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019

4.2 Considérations des comptes – Août 2019

4.3 Rapport au conseil – délégation de pouvoirs

4.4 Correspondance

4.5 Période de questions de 10 minutes selon le règlement 80-52

4.6 Avis de non-conformité – Lot 5 390 909

4.7 Compte rendu – Demande à la CPTAQ – Lot 5 390 922

4.8 Autorisation de dépenses :

a) Demande de don – Albatros

b) Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger – Programme « PAIR »

5- Sécurité publique

5.1 Démission – Pompier volontaire

5.2 Embauche – Pompier volontaire

5.3 Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle – Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

6- Transport et travaux publics

6.1 **Renouvellement – Contrat de déneigement et sablage des cours des bâtiments municipaux – Hiver 2019-2020**

7- Hygiène du milieu

8- Urbanisme et mise en valeur du territoire

9- Santé et bien-être

10- Loisirs et culture

11- Lac, cours d'eau et environnement

11.1 AVIS DE MOTION modifiant le règlement 18-188 relatif au nourrissage et à l'intervention humaine auprès de la faune

12- Varia – Parole au conseil

13- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

19-09-204

POINT 4.1

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 AOÛT 2019

Il est proposé par : Aurèle Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2019 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

19-09-205

POINT 4.2

CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – AOÛT 2019

Il est proposé par : André Trudel

Et résolu à l'unanimité du conseil que le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, totalisant un montant de 23 615,86 \$ et portant les numéros D1900269 À D1900308;
- le registre des chèques totalisant un montant de 65 151,96 \$ et portant les numéros suivants :
 - Paiements manuels : M1900204
 - Paiements par chèques : C1900205 à C1900228
 - Paiements en ligne : L1900229 à L1900255
 - Paiements directs : P1900171 à P1900212

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

ADOPTÉE

19-09-206

POINT 4.3

RAPPORT AU CONSEIL – DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé par : Manon Cadieux

Et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter pour dépôt le rapport de délégation de pouvoirs de la secrétaire-trésorière adjointe en date du 31 août 2019, relativement aux dépenses autorisées pour la Municipalité de Mont-Saint-Michel pendant la période du 1^{er} août au 31 août 2019, pour un total de 10 803,94\$ en vertu des dispositions contenues au règlement de délégation de pouvoirs 11-142.

ADOPTÉE

19-09-207

**POINT 4.4
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que la correspondance soit acceptée telle que lue.

PROVENANCE

- Du ministre des Transports du Québec, François Bonnardel, confirmant l'octroi d'une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration.

ADOPTÉE

**POINT 4.4
CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**POINT 4.5
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est 19h11 la période de questions débute. Aucune question n'est posée.

**POINT 4.6
DÉPÔT - AVIS DE NON-CONFORMITÉ – LOT 5 390 909**

Le conseil prend acte de l'avis de non-conformité de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant la demande de construction sur le lot 5 390 909.

**POINT 4.7
DÉPÔT – COMPTE RENDU – DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 5 390 922**

Le conseil prend acte du compte rendu par lequel la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) refuse la demande d'aliénation d'une superficie de terrain sur le lot 5 390 922.

19-09-208

**POINT 4.8
DEMANDE DE DON – ANNÉE 2020 – ALBATROS MONT-LAURIER**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de don pour l'année 2020 de l'organisme « Albatros Mont-Laurier »;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas donner suite à cette demande de don.

ADOPTÉE

19-09-209

**POINT 4.8
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – « PROGRAMME PAIR » - CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE LÉONIE-BÉLANGER**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour le « Programme PAIR » de l'organisme « Centre d'action bénévole Léonie-Bélanger »;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas donner suite à cette demande de don.

ADOPTÉE

19-09-210

**POINT 5.1
DÉMISSION – POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU QUE Monsieur Éric Pepin a fait parvenir à la Municipalité une lettre de démission datée du 24 juillet 2019 à titre de pompier volontaire pour le Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et unanimement résolu que :

Le conseil accepte la démission de monsieur Éric Pepin à titre de pompier volontaire, et ce en date de la présente.

ADOPTÉE

19-09-211

**POINT 5.2
EMBAUCHE – POMPIER VOLONTAIRE**

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie de la Municipalité;

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et unanimement résolu que :

Monsieur Benjamin Bolduc soit embauché comme pompier volontaire au Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel, et ce en date de la présente résolution, en considérant une période de probation d'un an.

ADOPTÉE

19-09-212

**POINT 5.3
INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE –
SÉMINAIRE DE PERFECTIONNEMENT DES INTERVENANTS EN SÉCURITÉ
INCENDIE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'Association des Techniciens en Prévention Incendie du Québec tiendra du 12 au 14 septembre prochain le « Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec » à Saint-Hyacinthe;

ATTENDU QUE le Service sécurité incendie Rivière Kiamika paye la presque totalité des dépenses à l'exception des repas;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et unanimement résolu que :

1. La Municipalité autorise monsieur Sylvain Charrette, directeur du Service sécurité incendie de Mont-Saint-Michel et du Service sécurité incendie de Sainte-Anne-du-Lac, à participer au Séminaire de perfectionnement des intervenants en sécurité incendie du Québec, du 12 au 14 septembre 2019 à Saint-Hyacinthe.
2. Les frais des repas soient payés par les deux (2) municipalités en partie égale.

ADOPTÉE

19-09-213

**POINT 5.4
MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU QU'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU QUE la CNESST a produit le *Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU QUE les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU QUE l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et unanimement résolu que :

- Le conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

19-09-214

POINT 8.1

VENTE DES LOTS 5 391 892 ET 5 392 098 – PARTIE DE LA MONTÉE VAILLANCOURT

ATTENDU QUE le chemin public nommé « Montée Vaillancourt », propriété de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE le chemin visé est une partie des lots 5 391 892 et 5 392 098 identifiable comme ceci : *** (voir réforme cadastrale) d'une superficie de plus ou moins *** pieds carrés (le plan d'arpentage déterminera officiellement le nombre de pieds carrés);

ATTENDU que la compagnie 9079-9149 Québec inc., représentée par monsieur Yan Lévesque, veut se porter acquéreur desdits lots;

Il est proposé par : Éric Lévesque

Et résolu à l'unanimité du conseil que

- 1.- Le conseil autorise la vente des lots 5 391 892 et 5 392 098 du cadastre du Québec (Montée Vaillancourt) à la compagnie 9079-9149 Québec inc. au coût de 100 \$.

- 2.- Que les frais d'arpentage, de notaire, de mutation et tous autres frais soient à la charge de l'acheteur.
- 3.- D'autoriser le maire et la direction générale à signer les papiers notariés.

ADOPTÉE

19-09-215

POINT 6.1
RENOUVELLEMENT – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES COURS
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – HIVER 2019-2020

ATTENDU QUE la saison d'hiver 2019-2020 est à nos portes;

ATTENDU QUE par la résolution 18-09-189 la Municipalité se prévalait de l'année d'option pour renouveler son contrat de déneigement et sablage des cours des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2018-2019;

ATTENDU QUE la Municipalité des Mont-Saint-Michel est satisfaite des services de déneigement de Transport Yan Lévesque et fils et juge à propos de renouveler le contrat pour la saison 2019-2020;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et unanimement résolu que :

La Municipalité renouvelle le contrat de déneigement et de sablage des cours des bâtiments municipaux pour la saison hivernale 2019-2020 avec Transport Yan Lévesque et fils, aux mêmes coûts et conditions que ceux prévus audit contrat.

ADOPTÉE

19-09-216

POINT 11.1
AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 18-188 RELATIF AU
NOURRISSAGE ET À L'INTERVENTION HUMAINE AUPRÈS DE LA FAUNE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Mélanie Larente qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement modifiant le règlement 18-188 relatif au nourrissage et à l'intervention humaine auprès de la faune.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 19-196 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

POINT 12
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment, demande une rencontre avec le conseil municipal concernant des dispositions à prendre pour son contrat de travail.

19-09-217

**POINT 13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que la séance soit levée. Il est 21 h 02.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Geneviève Brisebois, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Mont-Saint-Michel, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Geneviève Brisebois, directrice générale adjointe
/secrétaire-trésorière adjointe

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

GENEVIÈVE BRISEBOIS
Directrice générale adjointe

Je, André-Marcel Évéquoz, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ, MAIRE